

achat immobilier avec mon ex concubin

Par Gavrois, le 11/01/2010 à 12:10

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'une maison en juin 2007 avec mon concubin. En juillet 2008, je me sépare de mon concubin. Je quitte mon logement en novembre 2008 et mon concubin reste dans les lieux. Il devait me racheter ma part avec sa nouvelle compagne mais ne peut plus aujourd'hui.

Les remboursements de prêts ne sont plus effectués depuis juin 2009. Je ne peux pas régler ma part car j'ai un autre logement et d'autres charges.

L'organisme de prêt m'a envoyé l'huissier et m'a laissé un délai jusque mars 2010 pour vendre la maison, chose qui ne sera pas faite (délai trop court).

Existe-t-il une procédure pour stopper les remboursements de prêt le temps que la maison soit vendue? De plus, mon ex concubin me menace de ne pas partir du domicile, que puis-je faire?

L'organisme de prêt m'a dénoncé à la Banque de France et je vais être interdit bancaire. Il veut aussi entamer une procédure de récupération forcée du bien.

Aidez-moi, je ne sais plus quoi faire!!!